



AVENUE DE LA
**JOYEUSE ENTRÉE
BLIJDE INKOMST**
LAAX

17-21

AVIS

CCE 2020-0020

Vers une Mercuriale 2.0

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB





Avis

Vers une Mercuriale 2.0

Bruxelles
23 décembre 2019

Saisine

En réponse à la demande d'avis sur la réforme de la Mercuriale des matériaux de construction¹, les partenaires sociaux du secteur de la construction tiennent à affirmer qu'une Mercuriale performante et qualitativement excellente est indispensable, et ce tant pour le bon fonctionnement du secteur que pour l'équilibre des contrats entre les maîtres d'œuvre (en particulier les pouvoirs publics) et les adjudicataires.

Avis

En insistant sur les concepts de performance et d'excellence, les partenaires sociaux veulent souligner qu'il est nécessaire de disposer d'un système permettant d'avoir accès à des données mensuelles correctes et vérifiables grâce auxquelles des indices des prix peuvent être calculés qui reflètent rapidement et correctement l'évolution des coûts des matériaux de construction actuellement utilisés.

Des investissements en vue de la transformation du système actuel en une Mercuriale 2.0 performante et d'excellente qualité sont nécessaires d'urgence, car il s'agit d'en garantir l'usage par toutes les parties concernées, à savoir les producteurs et fournisseurs de matériaux, les entreprises de construction, les consommateurs, sans oublier les pouvoirs publics.

Une Mercuriale performante permet aux entrepreneurs de déposer des prix serrés (en cas de marché public) parce que le risque de coûts fortement majorés au niveau des matériaux est couvert par la Mercuriale. Les autorités publiques peuvent donc, en tant que maître d'œuvre compter sur un prix serré qui, en cas de baisse des prix des matériaux peut encore être plus avantageux. Dans le chef des pouvoirs publics, ce n'est pas un luxe superflu lorsqu'il s'agit de respecter la rigueur des règles budgétaires européennes.

Des prix contractuels exacts lors de travaux d'infrastructure renforcent la sécurité économique et la confiance dans le secteur de la construction et même, par extension, dans l'ensemble de l'économie. Cette confiance stimule elle aussi les investissements, non seulement dans la chaîne de valeur du secteur de la construction mais aussi dans l'ensemble de l'économie.

Susciter la confiance et soutenir les investissements grâce à la création d'un bon climat d'investissement font partie des compétences de base de toute autorité publique soucieuse de la qualité de vie et du bien-être de sa population. La Mercuriale est l'un des fondements sur lesquels une telle confiance peut s'appuyer.

La réforme de la Mercuriale pour en faire un instrument performant et de haute qualité peut devenir réalité de différentes façons. En théorie, les partenaires sociaux du secteur envisagent trois pistes possibles.

La première piste confie entièrement tant le financement que la collecte des données et le calcul de la Mercuriale aux services publics. La deuxième option consiste en la privatisation totale du fonctionnement de la Mercuriale. La troisième possibilité passe par une coopération privé-public.

¹ Lettre du 12 octobre 2018 du Vice-Premier Ministre Peeters

Considérant l'importance majeure d'une mercuriale performante et d'excellente qualité, tant pour les autorités publiques que pour le secteur et l'ensemble de l'économie, les partenaires sociaux estiment qu'il est essentiel que les travaux soient pris en charge par les pouvoirs publics. Ce sont les autorités publiques qui peuvent donner les garanties les plus solides quant à l'objectivité de la collecte et à la vérification des données ainsi qu'en ce qui concerne le calcul continu d'une Mercuriale, et ce en outre, au prix le plus favorable. Selon les partenaires sociaux du secteur, il serait donc logique que le Service public fédéral Économie libère ou obtienne le personnel et les moyens nécessaires à la réalisation de cette réforme devant déboucher sur la Mercuriale 2.0. Un tel système performant, porté par les autorités publiques, fonctionne de longue date aux Pays-Bas à la satisfaction de toutes les parties concernées.

Il incombe aux services publics, dans le cadre d'un tel système, soit de déduire les données (évolution des prix des matériaux de construction) des données disponibles auprès de Statistics Belgium (à l'instar de ce qui se fait aux Pays-Bas sur la base des données de l'indice des prix à la production), soit d'entreprendre les démarches nécessaires pour se procurer les données manquantes chez les producteurs de ces matériaux (par exemple dans le cadre de l'indice des prix à la production) et / ou chez certains acheteurs de ces matériaux (industriels achetants ces produits pour les intégrer dans leur processus de production de produits finis et/ou les négociants en matériaux de construction, achetants ces produits pour les revendre).

Il ressort d'études que le système néerlandais fonctionne sur la base de l'indice des prix à la production qui fournit un niveau de détail nettement plus élevé que celui disponible en Belgique².

Bien entendu, on peut comprendre que l'obtention des données chez les producteurs et vendeurs de matériaux de construction n'est pas toujours simple. Les partenaires sociaux représentant les fédérations professionnelles du secteur sont disposés à user de leur influence pour faciliter les contacts entre les fournisseurs potentiels de données identifiés ci-dessus et les services compétents pour la collecte des données. La collecte des données ne peut être confiée aux fédérations pour des raisons légales. Si les fédérations professionnelles collectaient elles-mêmes les données en vue de l'établissement d'un indice des prix officiel, les autorités judiciaires pourraient interpréter cette activité comme un procédé axé sur des ententes en matière de prix.

Néanmoins, si les autorités publiques décidaient de ne pas prendre totalement en charge l'établissement d'une Mercuriale performante et de haute qualité, les partenaires sociaux ou un certain nombre d'acteurs privés devraient se pencher sur la question de savoir dans quelle mesure ils peuvent s'en charger (et, en d'autres termes, trouver un modèle financier équilibré quant aux tâches dont les pouvoirs publics ne s'acquittent pas). Étant donné que la prudence s'impose sous l'angle juridique, un organe doté de la personnalité juridique devra être créé. Cet organe devra faire appel, pour son financement, aux utilisateurs (par exemple par le biais d'un système d'enregistrement des contrats qui renvoient à l'indice de la Mercuriale). Une telle organisation à forte intensité de travail d'enregistrement et de perception sera probablement plus onéreuse pour les autorités publiques que ne le serait l'organisation directe complète de la Mercuriale avec l'appui des fédérations concernées. Les autorités publiques devront bien entendu assumer tous les frais d'enregistrement de tous les marchés publics (directs ou indirects).

La préférence de nos membres va donc à un système juridiquement étayé, dirigé et géré par les autorités publiques, soutenu par les fédérations professionnelles et concrètement guidé par les avis des partenaires sociaux.

² Cf. <https://opendata.cbs.nl/statline/#/CBS/nl/dataset/83935NED/table?ts=1576335923727>

Dès que ceux-ci auront été informés par les autorités publiques de leur prise en charge de la collecte des données, les membres de la CCS « Construction » s'engageront, dans le cadre de leur rôle consultatif, à établir une liste mise à jour de matériaux dont il y a lieu de suivre l'évolution des prix à attribuer aux matériaux un facteur de pondération pour le calcul d'un ou plusieurs indice(s) globaux du coût des matériaux³ et à prendre, aidés par les fédérations concernées, les contacts nécessaires pour ce faire.

Les fédérations professionnelles concernées s'engagent bien entendu à soutenir pleinement ce système en facilitant les contacts entre leurs membres et les services publics en vue de la fourniture régulière et périodique (mensuelle) des données requises.

Avant de progresser davantage dans ce dossier, les partenaires sociaux du secteur demandent au ministre compétent et au gouvernement d'éclaircir leur engagement s'agissant de la Mercuriale⁴.

Les partenaires sociaux du secteur de la construction tiennent à souligner que la réforme urgente nécessaire pour passer à la Mercuriale 2.0 est impossible sans le suivi de l'évolution des prix des matériaux de construction en collaboration avec les pouvoirs publics (soit parce que ceux-ci y procèdent eux-mêmes, soit parce qu'ils apportent leur contribution indispensable au modèle de financement de l'organe à créer dans ce domaine).

³ Mise à jour complète de l'avis et de la liste de 2007 ainsi que les facteurs de pondération

⁴ Cet engagement englobe notamment la formulation de la base juridique en vue de la mise en œuvre de la Mercuriale, l'organisation de la collecte des données, le calcul des indices retenus.